Postes « au choix » ou « à profil »

Certains postes présentant certaines spécificités ou nécessitant des compétences particulières sont attribués par la DG « au choix » ou au « profil » (instruction A pages 48 - 49).

I – Les postes « au choix »

Un appel à candidature est réalisé pour les mutations des agents A, B et C des **services centraux, des équipes des délégués interrégionaux,** de **l'ENFIP** (siège et postes administratifs des établissements de formation), et les **DCM.**

S'agissant des inspecteurs, plusieurs appels à candidatures sont lancés (bien lire les noms de services) :

- le 25/11/2016 pour les IFIP titulaires ;
- la première semaine de janvier 2017 pour les inspecteurs stagiaires de la promotion 2016/2017 ;
- Mi-février 2017 pour les lauréats de l'EP et les promus de B en A par liste d'aptitude.

Les directeurs des directions d'origine des candidats sont tenus de rédiger un avis sur les aptitudes de ces candidats à postuler les emplois sollicités. Les agents devront joindre un CV et les trois derniers comptes rendus d'évaluation.

Les agents dont le profil aura été retenu obtiendront l'emploi. C'est le seul cas où le critère de l'ancienneté n'est pas forcément pris en compte pour la finalisation des opérations d'affectation.

Attention,
les affectations sur ce type d'emploi sont conditionnées à une période d'essai de 6 mois.

II- Les postes « à profil »

Les inspecteurs sont recrutés sur un poste à profil :

- Dans le cadre d'un appel à candidature pour les postes des directions nationales et spécialisées (DVNI, DNVSF, DNEF dont la BNEE, DGE, DRESG pour les BCFE et Direction Impôts Service) ;
- Dans le cadre du mouvement général :
  - pour les postes des Pôle Nationaux de Soutien au Réseau (PNSR), de la Brigade Nationale Documentation et Enquêtes Domaniales (BNDED), des commissariats aux ventes (CVEN), des brigades de contrôle et de recherche (BCR), les chefs de contrôle des services de publicité foncière , (HYPCC) les pôles juridictionnelles judiciaires (POJUD), les Pôles de Gestion Domaniale (PGD) et les Pôles d'Evaluation Domaniale (PED) ;
  - pour les postes de la DRFIP de Mayotte.

Les contrôleurs sont recrutés par appel à candidatures pour les BII de la DNEF.

Un avis doit être formulé
par le directeur de la direction d'origine du candidat
par le directeur de la direction demandée, sur des aptitudes particulières

Si l'un ou les deux avis sont **défavorables**, la demande de **l'agent est écartée** et donc non examinée.

III – Articulation avec le mouvement général

Les agents ayant postulé pour ces appels à candidatures peuvent participer au mouvement général pour solliciter des emplois dans d'autres directions. **Ils ne doivent pas reformuler dans le mouvement général les vœux émis dans les appels à candidatures.**

- L'examen des demandes se fait dans l'ordre suivant :
  1) Appel à candidatures pour les services centraux, les équipes des délégués interrégionaux, les emplois administratifs de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFiP), et les DCM ;
  2) Appel à candidatures pour les directions nationales et spécialisées ;
  3) Mouvement général.